ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2007

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2007 - (n° 421)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 27

présenté par M. Carrez

A DETCHE 24

ARTICLE 30

Compléter la dernière phrase de l'alinéa 2 de cet article par les mots :

« pour le fonds de financement des prestations sociales des non-salariés agricoles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.